

Date de dépôt : 21 janvier 2015

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Roger Deneys : Meeting aérien de l'armée Air14 à Payerne : combien cela a-t-il coûté à Genève (bis) ? Et le Conseil d'Etat se moque-t-il des députés ou ne sait-il plus lire ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 5 décembre 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Après que j'ai déposé le 13 novembre dernier la question écrite urgente QUE 282 intitulée « Meeting aérien de l'armée Air14 à Payerne : combien cela a-t-il coûté à Genève et la sécurité des passagers de l'aéroport a-t-elle été menacée ? », le Conseil d'Etat a « répondu »¹ le 26 novembre dernier en ne donnant **aucun chiffre** et ne nous disant donc pas combien cette participation a coûté à Genève ! Alors que c'était la question posée...*

Peut-être fallait-il préciser la question, elle devait sans doute être trop complexe...

Donc, compte tenu de l'absence de réponse à ma question, je pose les trois questions suivantes :

- *Quel est le coût total (départements et Chancellerie, AIG, services de pompiers, services de sécurité, autres, billets éventuellement offerts, etc.) **en francs suisses** de la participation genevoise au meeting de l'armée suisse Air14 ?*
- *Quand le Conseil d'Etat ne répond en réalité pas à une question qui lui est posée, est-ce parce qu'il a décidé de se moquer des députés au Grand Conseil ?*

¹ <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00282A.pdf>

- *Ou ce Conseil d'Etat a-t-il besoin de moyens supplémentaires pour lire correctement les questions écrites urgentes qui lui sont renvoyées et y répondre en temps et en heure de façon appropriée ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le coût total en francs suisses pour l'aéroport est de 2 000 F nets pour les véhicules, sachant que ces derniers ont fait le plein à Payerne et que le carburant leur a été fourni par l'armée.

Les heures effectuées par les sapeurs (volontaires pour cette mission) n'ont pas été comptabilisées en heures supplémentaires et ont pu être reprises dans le cadre normal du travail. Cette réserve est prévue dans le solde annuel des heures en raison de la participation du service de sécurité de l'Aéroport (SSA) à diverses manifestations (par ex : fêtes de Genève, Marathon, coupe de Noël, expositions, etc.). Il n'y a donc eu aucune heure payée à un sapeur dans le cadre de cette prestation. Les frais réels pour ce poste sont donc nuls.

Aucun autre frais n'a été généré par aucun autre département de l'administration cantonale.

Pour des motifs évidents, le Conseil d'Etat n'entend pas répondre aux deux autres questions.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP